

JEUNES DE 15 ANS EN RUPTURE DE CONTRAT EN CFA

Logigramme

légende



CFA

A établir par le CFA
(sans copie à la MCPA) :

- Convention CFA-Lycée
- Convention CFA-Entreprise

Sortie sans solution

15 ans : le CFA informe la
DSDEN

16 ans : le CFA Informe la
mission locale et la PSAD

Dès l'inscription du jeune au CFA

Envoi par mail pour DEMANDE D'INTEGRATION
de la Fiche du Parcours personnalisé
du jeune de 15 ans en rupture de contrat (+ pièces jointes)

Si le jeune part du CFA ou dès la signature d'un contrat d'apprentissage

Envoi d'un mail (dans les 10 jours)
Avec précisions sur le devenir du jeune
(Retour en établissement : le quel, la classe..., changement d'orientation, vie
active, ou contrat d'apprentissage : date, statut de stagiaire de la FP, ...)

Dès le dépôt du contrat auprès de l'OPCO

Envoi par mail du Contrat d'Apprentissage

MCPA
VALIDATION OU REFUS de
l'intégration dans le
dispositif, RETOUR D'AVIS
sur le parcours proposé
et SUIVI DU DOSSIER

Constitution du tableau de suivi

Tableau de suivi des jeunes de 15 ans en
rupture de contrat en CFA intégrés dans le
dispositif

LYCÉE SUPPORT
pour SAISIE dans la base SIECLE

RECTORAT - SEPP
(Service de l'Évaluation, de la
Prospective et de la Performance)

DIRECCTE
Réfèrent réforme

DSDEN

Envoi du tableau récapitulatif des inscrits
A chaque mise à jour

Corps d'Inspection
pour avis sur le
parcours proposé